COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Cogeco Câble fixe le prix d'une émission obligataire

Débentures garanties de premier rang à 5,15 %, série 2 d'un montant de 200 millions $ CA venant à échéance le 16 novembre 2020

Montréal, le 10 novembre 2010 – Cogeco Câble inc. (TSX : CCA) (« Cogeco Câble ») a annoncé aujourd'hui la fixation du prix d'une émission obligataire de débentures garanties de premier rang, série 2 (les « débentures ») d'un montant de 200 millions $ CA. Les débentures sont placées par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte dirigé par Marchés mondiaux CIBC inc. et qui comprend également Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Merrill Lynch Canada Inc., Financière Banque Nationale Inc. et Casgrain & Compagnie Limitée.

Le taux d'intérêt des débentures a été établi à 5,15 % et leur prix d'émission a été fixé à 99,807 $ par tranche de 100 $, ce qui donne un rendement effectif de 5,175 % par année. Les intérêts sur les débentures seront payables semestriellement le 16 mai et le 16 novembre, et le premier versement d'intérêts aura lieu le 16 mai 2011. Les débentures auront une durée de dix ans et viendront à échéance le 16 novembre 2020.

Le produit net du placement servira au financement du remboursement intégral du capital impayé de 175 millions de dollars des billets de 2001 venant à échéance le 31 octobre 2011, et le reliquat du produit servira au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise. La clôture de l'émission est prévue vers le 16 novembre 2010.

Cogeco Câble offre les débentures au public aux termes d'un supplément de prospectus à son prospectus préalable de base simplifié daté du 27 mai 2009, qui sera déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces et territoires du Canada.

Les débentures n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, sous sa forme modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières étatiques et elles ne peuvent être offertes, vendues ou remises aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ni au profit ou pour le compte d'une telle personne, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces débentures. De plus, ces débentures ne doivent pas être vendues dans quelque État que ce soit où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Il est possible d'obtenir des exemplaires du prospectus préalable de base simplifié et du supplément de prospectus relatif aux débentures, qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, en consultant le site Web www.sedar.com.

AU SUJET DE COGECO CÂBLE

Cogeco Câble (www.cogeco.ca) est une entreprise de télécommunications qui se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario, au Québec et au Portugal en ce qui a trait à ses réseaux hybrides de fibre et câble coaxial. Grâce à ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique, IHV

ainsi que de Téléphonie. De plus, la Société fournit à sa clientèle commerciale, par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Data Services, des services de réseautage de données, d'applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences et d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation, et d'autres fonctions de communication évoluées. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Il se peut que des renseignements donnés ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent se rapporter aux perspectives de Cogeco Câble et à des événements prévus ainsi qu'à l'entreprise, à l'exploitation, au rendement financier, à la situation financière ou aux résultats de Cogeco Câble et, dans certains cas, peuvent être signalés par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « éventuel », « continuer », « s'assurer » ou des expressions similaires à l'égard de questions qui ne constituent pas des faits historiques. En particulier, les déclarations concernant les résultats d'exploitation et le rendement économique futurs de Cogeco Câble, ses objectifs et ses stratégies sont des énoncés prospectifs. Ces déclarations se fondent sur des facteurs et hypothèses concernant notamment la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement de l'entreprise et les perspectives et occasions d'affaires que Cogeco Câble prévoit et juge raisonnables en date des présentes. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables d'après l'information dont Cogeco Câble dispose à l'heure actuelle, elles pourraient se révéler inexactes. Cogeco Câble avertit le lecteur que le ralentissement économique qui dure depuis deux ans rend les énoncés de nature prospective et les hypothèses sous-jacentes très incertains, avec pour conséquence que les prévisions risquent de ne pas se réaliser ou que les résultats pourraient grandement différer des attentes de Cogeco Câble. Il est impossible pour Cogeco Câble de prédire avec certitude l'incidence que la conjoncture économique actuelle risque d'avoir sur les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, comme des risques et des incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes actuelles de Cogeco Câble. Ces facteurs comprennent l'évolution de la technologie, du marché et de la concurrence, les mesures prises par les autorités de réglementation ou le gouvernement, la conjoncture économique générale, la conception de nouveaux produits et services, l'amélioration des produits et des services existants et la mise en marché de produits concurrentiels offrant des avantages technologiques ou autres, facteurs dont beaucoup sont indépendants de la volonté de Cogeco Câble. En conséquence, les événements et les résultats futurs pourraient différer considérablement des attentes actuelles de la direction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, les acheteurs éventuels devraient se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Cogeco Câble pour l'exercice terminé le 31 août 2010. Les acheteurs éventuels ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui sont présentés uniquement en date des présentes. Bien que la direction puisse décider de le faire, Cogeco Câble n'est pas obligée de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs à quelque moment que ce soit et elle ne s'engage pas à le faire à moins d'y être obligée par la loi.

- 30 -

Renseignements : Alex Tessier
Vice-président et trésorier
Tél. : 514 764-4700